

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date de la convocation : 08 décembre 2025

Votes exprimés : 18

Séance 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la Commune de VERNONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT - Céline PAUGET - Jocelyne PETRY - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Roland MERLEAU donne procuration à Michael BIRNER, Roxane PERRET donne procuration à Emeline HEDRICH

Secrétaire de séance : Donata ROTH

OBJET : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE TROIS PARCELLES AI180, AI185 ET AI186 POUR 470 m² DE « L'EMPLACEMENT RESERVE VER4 »

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification à la délibération n° D2025011039 du 17 novembre 2025 qui approuve l'acquisition à l'euro symbolique de trois parcelles AI180, AI185 et AI186 pour 470m² de « l'emplacement réserve ver4 ».

Une discussion est menée depuis quelque temps avec le nouveau propriétaire de l'opération SCCV l'Evidence à pré Colon (M RIZZO) pour acquérir à l'Euro symbolique :

- « L'emplacement réservé ver4 » des lots 4 et 5, correspondant aux parcelles dénommées AI180, AI185 et AI186 pour 470 m² pour la réalisation de la voie douce le long de la route de Maconnex.

Il faut modifier l'acte administratif à signer par un acte notarié.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

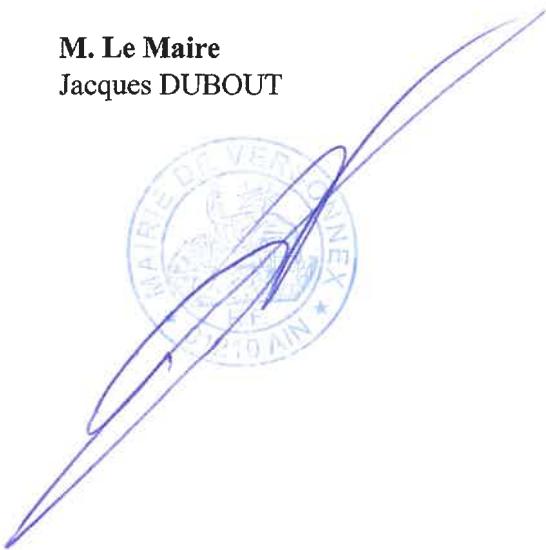
- **DE PASSER** l'acte en la forme notariée ;
- **DE DIRE** que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune ;

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à procéder aux démarches, formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT



Secrétaire de séance
Donata ROTH



Rendu exécutoire
Le 17/12/2025
Publié
Le 17/12/2025